

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi dix-neuf décembre deux mil dix-sept à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, MM. J.-P. HOLVOET, PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme LEVEQUE a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, Mlle BURY a donné pouvoir à Mme BEROS, M. ROBAR a donné pouvoir à M. HUBERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BEROS.

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : Modification des montants de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et supprime le point « Approbation du rapport de la CLECT de la CCBRC ». Cette affaire pourra être examinée ultérieurement après étude approfondie. Accepté à l'unanimité.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

#### **2 – DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL M14**

Afin d'imputer les factures afférentes aux DGD des différents travaux (contrat rural et mise en sécurité de la rue des Pourtours des Fossés), il convient de transférer les crédits du chapitre d'investissement 23 au chapitre définitif 21 comme suit :

##### ***Section d'investissement en dépenses :***

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
23	2318	Autres immobilisations corporelles	- 60 000,00€

##### ***Section d'investissement en dépenses :***

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
21	2138	Autres constructions	60 000,00€

Adopté à l'unanimité.

#### **3 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CRÈCHE FAMILIALE DE VERNEUIL L'ÉTANG**

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Crèche Familiale de VERNEUIL L'ÉTANG.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pierre HOLVOET et Madame Isabelle MARIÉ-SALL en qualité de délégués titulaires et Messieurs Laurent PAROLARI et Bernard CHÉCHIN en qualité de délégués suppléants.

Monsieur le Maire précise que la CCBRC prend en charge les dépenses communales dues au syndicat de la crèche pour 2017.

Pour 2018 de nouvelles discussions sont prévues au sein de la CCBRC.

#### **4 – TRAVAUX CONCERNANT LE RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018 : OPÉRATION 3000 LAMPES**

Le SDESM organise en 2018 l'opération 3000 lampes visant à remplacer une partie de l'éclairage public par des systèmes d'éclairage plus performant en matière d'économie d'énergie.

La commune de CHAMPEAUX étant adhérente au SDESM, il est proposé au Conseil Municipal de participer à cette opération pour 11 points lumineux de la commune.

Après versement de la subvention par le SDESM, le coût de cette opération sera de 3 710€ HT pour un coût total de 11 390€HT.

**CONSIDÉRANT** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières ;

✓ **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue des Pourtours des Fossés, Rue de Malvoisine, Ruelle du Fossé Maçon, rue de Varvanne ;

✓ **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires sur le réseau d'éclairage public de la rue des Pourtours des Fossés, Rue de Malvoisine, Ruelle du Fossé Maçon, rue de Varvanne ;

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 11 390 € H.T. soit 13 668 € T.T.C. ;

✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;

✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux ;

✓ **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes ;

✓ **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

## **5 – SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITÉ » EN DATE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017**

Monsieur le Maire propose d'adopter cette motion de l'Association des Maires Ruraux de France :

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à POUILLAN-SUR-MER (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017, demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter **une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.**

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- ✓ Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- ✓ Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- ✓ Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à POUILLAN-SUR-MER avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines, un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

✓ **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

## **6 – MODIFICATION DES MONTANTS D'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE**

Monsieur le Maire indique que de nouvelles responsabilités ont été confiées à un agent de l'équipe technique. Cet agent devient coordonnateur des travaux d'espaces verts, espaces publics et petit entretien des bâtiments communaux. Au vu des résultats probants de l'année écoulée, il est proposé d'attribuer à ce poste une IFSE annuelle de 3000€ maximum. En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le cadre d'emplois des Adjoints Techniques se répartira de la façon suivante :

### **CATÉGORIE C : Adjoints Techniques Territoriaux**

<b>Groupes</b>	<b>Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion</b>	<b>MONTANT ANNUEL d'IFSE</b>
Groupe 1	Coordonnateur des travaux d'espaces verts et de petit entretien des bâtiments communaux	3 000,00€
	Agent polyvalent ayant une spécialité en espaces verts	1 500,00 €
Groupe 2	Agent polyvalent sans spécialité	1 100,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des montants de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise telle que proposée ci-dessus.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

### **Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle fois, la CDCI a refusé notre demande d'intégrer la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne. Un rendez-vous avec Madame le Préfet est demandé.

### **Collégiale**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une visite des combles du transept de la Collégiale, des avaries graves sur la charpente ont été constatées. Une mise en sécurité en urgence sera bientôt réalisée.

### **La Campélienne**

Monsieur le Maire signale que la réception des travaux du contrat rural concernant la salle des fêtes se fera courant janvier 2018.

### **Fibre optique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux avancent mais un retard est à prévoir.

### **Chemin rural n° 24 dit de la Tuilerie**

Madame HUGUIER demande quand les travaux de réfection de cette voie seront terminés. Monsieur le Maire l'informe qu'il relance régulièrement l'entreprise.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h15  
Et la parole est donnée au public :***

\* Monsieur BLANCHON signale que la circulation rue Eugène CHASSAING est très dangereuse pour les piétons. Il demande quelles solutions peuvent être proposées pour faire baisser la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une route départementale et que des travaux très lourds et très onéreux seraient nécessaires. La commune n'en a plus les moyens aujourd'hui.

\* Monsieur CHÉCHIN demande s'il est possible d'intervenir sur le trottoir de la rue de Malvoisine. Il signale qu'une lampe ne fonctionne pas rue de Malvoisine.

\* Monsieur CHÉCHIN signale également qu'une plaque dépasse sur le trottoir devant l'Agence Postale, rue Guillaume de Champeaux. Par ailleurs une plaque n'a pas été remplacée rue du four banal et sentier de la procession.

Monsieur le Maire indique que ses observations sont prises en compte.

***Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h30.***